

République Française
MAIRIE DE BALBIGNY

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE du 13 septembre 2022 à 20h00

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214200115-20220913-DM58-2022-09-13-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 15/09/2022

Affichage : 15/09/2022

Pour l'autorité compétente par délégation



Date de la convocation : 06/09/2022

Date d'affichage : 06/09/2022

NOMBRE DE MEMBRES		
EN EXERCICE	PRESENTS	VOTANTS
23	19	23

L'an deux mille vingt deux, le treize septembre, à vingt heures, les membres composant le Conseil Municipal de Balbigny se sont réunis en mairie de Balbigny sous la présidence de Monsieur DUPIN Gilles, maire, après avoir été dûment convoqués dans les délais légaux le 06/09/2022.

L'avis de la tenue de la présente réunion a été affiché le jour même de l'envoi des convocations sur le panneau officiel de la mairie.

M DUPIN Gilles - Mme DUFOUR Françoise – M BOULOGNE Jérôme - Mme VERPY Evelyne - Mme TRIOMPHE Christine – M PADET René - Mme CARTON Marie Claude – M PONCET Marc - Mme FERRE Odile - Mme PEILLON Jacqueline - M LAMURE Christophe – M YENIL Etienne - Mme CHABANNE Christelle - Mme PERRIN Cécile - M CHOMAT Pascal –M DUCROUX Loïc –Mme COLOMB Florence - M CELEN Devris - M NAULIN Jean Yves - -

Pouvoirs déposés : M VOLLE Jean Marc donne pouvoir à M PADET René - Mme DURON Josette donne pouvoir à Mme DUFOUR Françoise - Mme PALMIER Catherine donne pouvoir à M NAULIN Jean Yves - Mme DURON Sabrina donne pouvoir à Mme COLOMB Florence

SECRETAIRE DE SEANCE : M PONCET Marc

Objet : Convention avec la SNCF

Depuis sa création en 2009, SNCF Gares & Connexions s'est lancée dans un grand plan de transformation des gares destiné à améliorer leur fonctionnement et à développer leur attractivité.

Pour valoriser les « petites gares » et servir en même temps l'économie des territoires, SNCF Gares & Connexions a lancé le programme « 1001 Gares », un appel à projets d'envergure nationale, consistant à mettre à disposition des espaces vacants auprès de porteurs de projets innovants. Des activités comme des tiers lieux, des services, des commerces, des espaces de coworking, des centres médicaux, des lieux associatifs, ou encore des équipements publics pourront voir le jour dans les gares, sur l'ensemble du territoire.

En mobilisant les acteurs et les énergies locales, le programme 1001 gares permet de redonner une nouvelle vie aux gares, d'améliorer le service et confort des voyageurs et de proposer des activités économiques et sociales utiles aux territoires.

C'est dans ce contexte et fort de la demande de la Ville de Balbigny d'installer une Maison Médicale en gare que s'inscrit le présent projet d'intervention sur la Gare.

Considérant :

- que l'imbrication des ouvrages entre la réalisation des travaux de rénovation, d'entretien par le propriétaire et ceux d'aménagements intérieurs par le locataire nécessitent une opération globale,
- que ces maîtres d'ouvrage, Parties aux présentes sont soumis aux dispositions du Code de la commande publique,

En conséquence de quoi il a été convenu de signer une convention déterminant les obligations et contraintes de chacun.

La présente Convention, conclue sur le fondement de l'article L2422-12 du Code de la commande publique, a pour objet d'organiser la maîtrise d'ouvrage unique (MOAU) exercée par la Ville de Balbigny, pour la phase AVP / PRO / REA de l'opération, définie à l'article 2.

Le projet consiste en l'installation d'une maison médicale dans le bâtiment Gare de Balbigny.

SNCF Gares & Connexions et la Ville de Balbigny sont maîtres d'ouvrage respectifs des travaux suivants :

- Périmètre de MOA SNCF Gares & Connexions :
 - Travaux d'entretien du bâtiment en qualité de propriétaire
 - Remplacement des menuiseries extérieures
 - Isolation thermique du toit en lien avec le projet de réhausse de la toiture
 - Reconstitution des locaux conservés par Gares & Connexions avec création d'un vestiaire, d'un réfectoire, d'un sanitaire et d'un local de stockage
 - Travaux de mise en conformité incendie entre les locaux restants sous occupation Gares & Connexions et l'Etablissement Recevant du Public (ERP) créé
 - Réhausse de la toiture afin de créer un niveau supplémentaire au bâtiment
 - Reprise sur la façade et de la marquise le long du quai
- Périmètre de MOA Ville de Balbigny :
 - Aménagements intérieurs conformément au projet d'occupation des praticiens de santé
 - Mise en accessibilité PMR de l'ensemble des niveaux
 - Création du système de chauffage et / ou ventilation
 - Travaux en lien avec le respect des normes de construction en vigueur pour un EPR correspondant
 - Aménagements extérieurs en lien avec les accès au bâtiment, aux quais, au stationnement pour la maison médicale et la gare

Les deux entités s'accordent pour désigner la Ville de Balbigny qui l'accepte, comme MOAU de l'ensemble du projet.

SNCF Gares & Connexions s'engage à rembourser à la Ville de Balbigny 350 000 € / HT courants au titre de sa mission de maîtrise d'ouvrage unique.

Les dépenses sont imputées au chapitre 21 de l'exercice en cours et les recettes seront recouvrées au chapitre 13 de l'exercice en cours.

M. NAULIN demande qu'un bilan financier soit proposé aux élus au prochain conseil municipal.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité

Approuve la nouvelle convention

Autorise M. le Maire à signer les documents qui en découleront

Le Maire,
Gilles DUPIN,

Fait et délibéré à Balbigny,
Copie certifiée conforme
A Balbigny, le 13/09/2022



